

- **L'alcool et la drogue au volant, c'est criminel**
En 2019, la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool, la drogue ou la combinaison des deux est passée du troisième au deuxième rang des causes probables de collisions mortelles, soit dans plus de 10 % des collisions. En moyenne, les policiers de la Sûreté du Québec procèdent à l'arrestation de 17 personnes par jour.
- **La distraction au volant toujours présente**
La distraction au volant (incluant l'utilisation du téléphone cellulaire) a été la cause probable de 17 collisions mortelles, soit de près de 8 % des collisions mortelles en 2019.
- **Le port de la ceinture de sécurité, un simple geste qui sauve des vies**
Le non-port de la ceinture de sécurité a été constaté chez 25 victimes en 2019. Ce chiffre représente presque la moitié du nombre de personnes décédées ne portant pas la ceinture de sécurité en 2018, soit 45 individus. Il est clair que le simple geste de porter la ceinture a un impact direct sur la gravité des blessures lors d'une collision.

La sécurité routière, c'est l'affaire de tous

Les policiers de la Sûreté, en collaboration avec leurs partenaires tels que le Ministère des Transports, la Société de l'assurance automobile du Québec, Contrôle routier Québec et l'ensemble des services de police municipaux poursuivront la mise en œuvre de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation, en plus des interventions courantes, afin de sauver des vies. Bien que les policiers poursuivent leurs efforts afin d'améliorer le bilan routier, ce travail ne peut être réalisé sans la collaboration des usagers de la route. La cause première des collisions demeure « la personne derrière le volant ». Les conducteurs doivent adopter des comportements appropriés et courtois, permettant ainsi de rendre les routes du Québec plus sécuritaires pour tous les usagers.